

Quand Michel Foucault dénonçait l'« Intolérable » des prisons

Jamais nos journaux n'ont autant parlé de prisons que ces derniers mois. Après les meurtres de Marie et d'Adeline, semant la consternation et la confusion dans tout le système pénitentiaire, voici que Champ Dollon sursaute en bagarres violentes. Rien ne va plus dans les geôles du pays, qui débordent, ingérables, et dont on s'évade, parfois, en brandissant des armes. Pour couronner le tout, le Tribunal fédéral condamne avec des mots très forts l'atteinte à la dignité humaine que constituent les conditions de détention « dégradantes » qui y règnent. Mais cela ne semble pas ébranler les pouvoirs publics, notamment dans la Cité du bout du lac, où Pierre Maudet, le regard planté bien droit dans l'œil de la camera, maintient qu'il « n'arrêtera pas d'arrêter ». Il balaie d'un revers de main les suggestions de ceux, suspectés d'angélisme, qui estiment qu'on pourrait réduire la surpopulation carcérale en limitant la détention avant jugement, en évitant d'incarcérer les Sans papiers, voire en dépénalisant le cannabis. Faut-il rappeler qu'il existe d'autres moyens de surveillance, tel que le bracelet électronique ? Inutile ! A Berne, le parlement a décidé de rétablir les courtes peines de prison, on en reste donc là : la prison ou rien, et les parlements cantonaux sont invités à voter des centaines de millions de francs pour construire de nouveaux établissements.

En février 1971, le philosophe bien connu Michel Foucault, professeur au Collège de France, a créé, avec quelques intellectuels de haut vol, le « Groupe d'information sur les prisons » (GIP), qui se voulait le porte-voix des sans-voix. Ainsi, les revendications des détenus se sont exprimées à travers un bulletin au titre lourd : « Intolérable ». Pour Foucault, « intolérable » est l'enfermement, « intolérable » la prison, cette « machine à déshumaniser », cet espace de non-droit. « S'il se peut que le détenu ait été mis en prison au nom de la loi, une fois qu'il a franchi le portail de la maison d'arrêt, ou de la centrale, la règle veut qu'il n'appartienne plus à la loi, mais à l'arbitraire, à la violence, à la répression incontrôlée, au secret. La loi et le droit cessent justement là où commence la prison. »ⁱ

Non seulement il ne croit pas que la prison soit efficace pour lutter contre la délinquance, mais il soutient au contraire que sa fonction réelle est précisément de créer de la délinquance. « La prison voue ceux qu'elle a recrutés à un illégalisme qui, en général, les suivra toute leur vie ». ⁱⁱ Le pouvoir, en effet, a besoin de la délinquance pour détourner l'attention populaire de ses propres agissements : corruption, trafics, évasions fiscales, abus de biens sociaux et j'en passe. Les condamnés qui croupissent en prison sont désignés à la vindicte populaire, alors que les vrais coupables occupent les postes dirigeants de l'Etat. A ses yeux, punir ne signifie rien d'autre que soumettre, réduire, domestiquer les individus. La prison représente « la quintessence de l'Etat, bras armé foudroyant de la souveraineté et de la domination », peut-on lire dans un bulletin du GIP. Et ce contrôle social s'étend, comme un tissu cancéreux, au-delà des murs de la prison, dans la société tout entière.

Cette dénonciation radicale du système pénitentiaire aurait-elle des chances d'être entendue aujourd'hui ? La virulence de l'attaque résonne comme une incongruité intempestive. Et pourtant...

A l'heure où les meurtres, les crimes horribles, les faits divers tragiques, les turpitudes diaboliques des malfrats ou les simples incivilités remplissent les gazettes et occupent nos écrans, comment ne pas faire le rapprochement avec l'hypothèse de Foucault sur l'utilité de nourrir le désir sécuritaire pour faire accepter la prison ? Je ne parle pas là des prédateurs psychopathes, heureusement peu nombreux, mais de tous les autres. La privation de liberté est-elle la bonne sanction ? Est-elle efficace pour prévenir la récidive ? Ces questions sont rarement débattues.

Dans le climat actuel, le sentiment d'insécurité conduit à préférer l'enfermement et la mise à l'écart plutôt que la réinsertion et le risque de la liberté. De plus, pour les personnes condamnées, les perspectives d'avenir se brouillent. Au jugement du tribunal se superpose en effet tout un arsenal de mesures, thérapies, internements de durée indéterminée, détention de sécurité, fondées sur des appréciations, des pronostics, des évaluations qui les privent de la maîtrise de leur destin. Alors punir ? Comment punir ? Un débat est plus que jamais nécessaire. Il sera possible de s'y engager en participant aux tables rondes, conférences, films, expositions, représentations théâtrales qui se dérouleront à Lausanne du 19 au 30 mars 2014 sous le titre « FOUCAULT La prison aujourd'hui ». Le programme complet est à consulter sur le site www.infoprison.ch

Mars 2014

Anne-Catherine Menétrey-Savary

ⁱ Texte accompagnant le questionnaire du GIP Toulouse, archives du GIP, cité par G. Salle, revue Cultures et conflits, 2010

ⁱⁱ Transcription d'une conférence donnée par Michel Foucault à l'Université de Montréal en 1976, dans « Vacarme 29 », automne 2004